

EXTRAIT DES DÉLIBÉRATIONS DE LA COMMISSION DE LA FORMATION ET DE LA VIE UNIVERSITAIRE

- Séance du 07 septembre 2023 -

Annule et remplace la délibération n° 2023-06-29/056

Nombre de membres en exercice : 32

Nombre de présents : 10

Nombre de membres ayant donné procuration : 05

Nombre d'absents non représentés : 17

Quorum : 16

Vu le livre VII du Code de l'Éducation, notamment l'article L.712-6-1,

Vu l'ordonnance n° 2014-1329 du 6 novembre 2014 autorisant les organes collégiaux des autorités administratives à délibérer à distance,

Vu les statuts de l'Université de Pau et des Pays de l'Adour,

La Commission de la Formation et de la Vie Universitaire, réunie en séance plénière le 29 juin 2023 à 14H00 sur convocation du Président et de la Vice-présidente Formation et de la Vie Universitaire

APRÈS EN AVOIR DÉLIBÉRÉ

5 – Formation : Demande de création d'UE Flottantes 2022-2023 (régularisation)

Adopte les demandes de création d'UE Flottantes au titre de l'année 2022-2023 (régularisation)

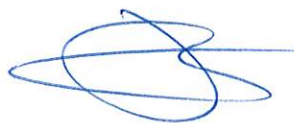
VOTE : POUR : 19 ABSTENTION : 01

Collège EEI :

- UE_Space_entretiens_DEGI_Bayonne : 37.5 H eq TD (Licence DEGI)

Pau, le 22/09/2023

Le Président,



Laurent BORDES